

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 12 Juillet 1892

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 5 juillet courant, le Prince a autorisé :

M. le Comte Jules-René de Lamotte d'Allogny, Son Chambellan, à accepter et porter la Croix de Commandeur du Nombre Extraordinaire de l'Ordre d'Isabelle la Catholique ;

Et M. le Docteur Guillaume Coulon, Son Premier Médecin, à accepter et porter la Croix de Commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique ;

Qui leur ont été conférées par LL. MM. le Roi et la Reine Régente d'Espagne.

NOUVELLES LOCALES

Lundi 4 juillet, S. A. S. le Prince Albert I^{er} s'est rendu à Munich, pour assister au mariage de S. A. le Duc Guillaume d'Urach, son cousin. S. A. S. la Princesse Alice était empêchée par une indisposition légère.

Le mariage, célébré au château de Tegernsee, en Bavière, réunissait soixante Princes et Princesses, parents des deux mariés, parmi lesquels figuraient : l'Empereur d'Autriche et ses deux frères les Archiducs Charles-Louis et Louis-Victor, le Roi et la Reine de Saxe, le Roi de Naples, le Prince Régent de Bavière, la Duchesse de Gènes.

S. A. R. la Duchesse Amélie est en effet apparentée avec la famille Impériale d'Autriche par son père le Duc Carl-Théodore, frère de l'Impératrice ; avec la famille Royale de Saxe par sa mère, et avec la famille Royale d'Italie, par la Duchesse de Gènes, sœur du Roi de Saxe.

Un train spécial conduisait les Souverains et Princes de Munich à la station de Tegernsee, d'où les voitures de la Cour les amenaient au château, entre deux haies de montagnards.

Après le mariage civil, qui a été fait par le Ministre des Affaires Etrangères, et le mariage religieux, célébré par l'Evêque de Munich, un déjeuner de quatre-vingt-douze couverts a réuni la Famille et quelques invités ; l'Empereur a porté un toast aux nouveaux mariés.

Le Duc et la Duchesse d'Urach sont partis ensuite pour le château de Tegerloch. Ils résideront à Stuttgart, où le Duc commande un escadron dans l'armée wurtembergeoise, après être sorti avec le n° 3 de l'école de guerre de Berlin.

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. le Chevalier Jean Anselmi, Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, Consul de la Principauté à Naples, depuis le 18 mars 1875.

M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, en ce moment en villégiature, avec sa famille, à Ferney-Voltaire, a célébré, samedi dernier, ses noces d'or avec M^{me} la Comtesse Gastaldi, née Rambaldi.

La veille au soir, la musique municipale de

Ferney leur a donné une sérénade. Une messe en musique a été célébrée en leur honneur, enfin de nombreux télégrammes ont porté au Comte et à la Comtesse les vœux de leurs administrés monégasques.

La loterie du Pensionnat des Dames de Saint-Maur va se tirer le jeudi 21 juillet courant, dans une des salles de ce bel établissement.

Quelques billets restent encore à placer. Nous adressons à nos lecteurs un chaleureux appel et les prions de se hâter, soit par la distribution des numéros restants, soit par l'envoi de lots qui seront reçus avec reconnaissance. Ils assureront ainsi le succès de cette œuvre si vraiment charitable qui a toujours eu, dans la Principauté, le bienveillant concours de la société locale et de la colonie étrangère.

Les distributions de prix aux écoles communales de la Principauté sont fixées ainsi qu'il suit :

Asile de Monaco, le 28 juillet.
 Asile des Moulins, le 29 juillet.
 Ecoles des garçons, le 30 juillet.
 Ecoles des filles, le 1^{er} août.

La même cérémonie aura lieu, pour le Collège Saint-Charles, le 24 même mois.

M^e Blanc, notaire, nommé défenseur près le Tribunal Supérieur, a prêté serment en cette qualité à l'audience d'aujourd'hui.

Les travaux de construction des égouts ont été repris la semaine dernière. A Monaco, ils ont été adjugés à MM. Notari et Ajani, entrepreneurs, et, aux Moulins, à MM. Fontana et Gamba.

AVIS

A l'occasion de la Fête Nationale, le Consul de France recevra, comme les années précédentes, le jeudi 14 juillet prochain, de 10 à 11 heures du matin.

Le Sport vélocipédique monégasque a procédé, dimanche, au remplacement de M. Frédérick Bonnaud et de son secrétaire, M. Cavatorta, tous deux démissionnaires.

M. Roques a été nommé président, et M. Manigley, secrétaire.

On a confié à M. Charles Lauck les fonctions de secrétaire adjoint, que remplissait M. Manigley.

MM. Frédérick Bonnaud et Cavatorta ont été nommés président et secrétaire honoraires.

Les fêtes champêtres de la Saint-Roman ont été inaugurées très brillamment dimanche sur la place Sainte-Barbe.

Le soir, le bal a été fort animé. L'installation des établissements, cafés et jeux divers, est très réussie.

La salle de danse mérite d'être citée pour sa belle décoration. Comme toujours, la Société des Bains avait mis gracieusement son matériel de construction et d'éclairage à la disposition du Comité.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Un épouvantable accident d'omnibus a causé samedi soir une profonde émotion dans la rue de Breteuil à Marseille. Une des voitures qui font le service du Chapitre au Sanctuaire de N.-D. de la Garde, enlevée par des chevaux emportés, s'est écrasée contre une maison. Trois personnes qui étaient dans l'omnibus, et le cocher, ont été plus ou moins grièvement blessés.

Saint-Raphaël. — On signale une pêche curieuse. Le patron pêcheur Stagnaro Baptiste a ramené dans ses filets une magnifique éponge qui ne développait pas moins de 80 centimètres de diamètre ; elle contenait une très grande quantité de bigorneaux d'une excellente qualité. Ce n'est pas la première fois que nos pêcheurs font de semblables trouvailles, mais jusqu'à présent, on n'avait pas encore pêché une éponge de cette grosseur.

Cannes. — Le maire de la ville de Cannes informe les armateurs et marins qu'en exécution du décret du 10 décembre 1891, une taxe de tonnage de 35 centimes par tonneau de jauge sera perçue à partir du 1^{er} août 1892, sur tous les navires entrant dans le port de Cannes pour y débarquer ou embarquer des marchandises.

Nice. — M. Schirrer, un riche propriétaire de Nico, fait en ce moment avec sa famille un voyage à travers la Suisse et l'Italie en... roulotte.

La roulotte de M. Schirrer n'est pas ordinaire, hâtons-nous de le dire, et ne rappelle en rien celle des bohémiens.

Luxueusement aménagée, elle renferme salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, cabinet de toilette et le reste. Une bicyclette, un bateau démontable de onze mètres de long et tous les engins de pêche et de chasse désirables font partie du matériel de la roulotte que traînent facilement trois superbes percherons.

M. Schirrer, sa famille et ses domestiques, au nombre de huit, peuvent tous coucher dans cette voiture, dont les dimensions dépassent naturellement celles des plus vastes diligences.

La roulotte de M. Schirrer est en ce moment à Bonneville, retour de Chamonix,

— L'ouverture de la section de la Tinée à Puget-Théniers (chemin de fer du Sud) aura lieu le 1^{er} août prochain.

Roquebrune. — Une lettre du ministre des travaux publics de France, adressée à M. Borriglione, député des Alpes-Maritimes, et reproduite dans le *Petit Niçois*, assure que M. le Préfet de Nice a reçu des instructions pour mettre en adjudication les travaux de construction de la route nationale (n° 7), de Monaco à Menton, sur le territoire de Roquebrune.

Gènes. — L'Exposition Italo-Americana, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, a été solennellement ouverte dimanche 10 juillet.

CAUSERIE**L'Exposition Universelle de Chicago**

Les Américains du Nord ont déjà convié le monde entier à une exposition universelle à Philadelphie en 1876. Pour 1893, ils ont donné rendez-vous à toutes les

nations à Chicago, sur les bords du lac Michigan. Le lieu semble choisi à souhait, car nulle autre cité ne peut être comparée à Chicago pour servir comme symbole de la prospérité américaine. L'histoire, si simple, de Chicago se résume en ceci : fondée en 1830 sur un terrain désert et marécageux, la ville est aujourd'hui la plus peuplée après New-York ; elle compte 1,250,000 habitants. Le seul fait capital à noter depuis sa fondation est l'incendie qui en consuma 20,000 maisons en 1871 et qui n'arrêta nullement son développement. Les nationalités y étaient ainsi réparties en 1890 :

Allemands.....	384.958	Canadiens.....	6.989
Américains.....	292.462	Hollandais.....	4.912
Irlandais.....	215.534	Hongrois.....	4.827
Tchèques.....	54.209	Roumains.....	4.350
Polonais.....	52.756	Gallois.....	2.966
Suédois.....	45.877	Suisses.....	2.735
Norvégiens.....	44.615	Mongols.....	1.127
Anglais.....	33.785	Grecs.....	698
Français.....	12.963	Belges.....	682
Ecossois.....	11.927	Espagnols.....	297
Russes.....	9.977	Indiens.....	37
Italiens.....	9.921	Indigènes des Sandwich	31
Danois.....	9.891	Hindous (Orientaux)...	28

La population de Chicago s'augmente de 1,000 habitants par semaine environ, et certaines de ses maisons ont 10, 12, 16 et même 20 étages. Au point de vue économique, Chicago a eu en 1889 un chiffre total d'affaires de 5,885 millions de francs.

Le commerce du bétail est une industrie locale ; elle est sans rivale dans le monde entier. Plus de 11 millions de têtes de bétail représentant une valeur de plus d'un milliard de francs sont entrées dans la ville en 1889. Les céréales viennent ensuite.

New-York a longtemps disputé à Chicago l'honneur de renfermer la *World's Columbian Exposition*, mais enfin Chicago l'a emporté. Un décret du 25 avril 1890, rendu à la suite d'un vote favorable du Congrès, décida la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par une fête fixée au 12 octobre 1892. Cette fête sera suivie par l'ouverture de l'Exposition (1^{er} mai 1893) qui fermera ses portes le 30 octobre suivant.

La construction des bâtiments de l'Exposition, l'éclairage, l'organisation, la police, etc., coûteront 89 millions de francs. La superficie de l'Exposition sera de 660 acres (264 hectares), soit quatre fois l'emplacement occupé par l'Exposition de Paris en 1889.

Les allocations des diverses nations étrangères pour participer à la *World's Fair* (la foire du monde) s'élève déjà à l. s. 4,500,000.

Le terrain consacré aux constructions affecte la forme d'un trapèze très allongé, orienté du nord au sud, dont la très grande base aurait la direction est-ouest, et dont le côté est serait formé par la rive du lac Michigan. Le centre est occupé par une pièce d'eau très étendue, où se trouve une île couverte de végétation et d'arbres ; l'aspect pittoresque de cette île sera conservé. La pièce d'eau communique avec le lac, au nord, par un petit cours d'eau, sur le bord duquel est construit le Palais des Pêcheries ; à son embouchure sera l'exposition navale. Le système de canaux et de bassins, en forme de T, met en communication, au sud, la pièce d'eau avec le lac. A la tête de ce T se trouve le bâtiment de l'administration. Des bords de ce bassin, une jetée en forme de T s'avance dans le lac et met la rive en communication avec plusieurs petits palais construits sur pilotis. A l'ouest du bâtiment de l'administration et sur l'axe du grand bassin se trouve une gare qui abritera les têtes de lignes des chemins de fer et tramways. Au sud de ce système se trouvent le hall des machines, le bâtiment de l'agriculture, le pavillon des forêts, l'exposition des produits divers et de l'assainissement et d'hygiène. Entre le bâtiment d'administration et la pièce d'eau se trouvent les pavillons de l'électricité et des mines. En remontant la rive ouest on trouve l'exposition des moyens de transport, le pavillon de l'horticulture, le pavillon des femmes, le pavillon de l'Etat d'Illinois. Au nord du lac et construit sur sa rive se trouve la galerie des beaux-arts, derrière laquelle sont installés de petits bâtiments consacrés aux expositions de chacun des Etats de l'Amérique du Nord. Les pavillons de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et du Mexique seront placés au nord-est du Palais des Pêcheries, sur les bords du lac. La France

aura son pavillon dans ces parages. Enfin, le terrain situé au sud de la rivière et borné par deux lacs est consacré à l'exposition du gouvernement des Etats-Unis et au palais des manufactures et des arts libéraux.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La saison mondaine est terminée. Elle a été sans éclat, et nous n'avons pas eu à signaler, comme les années précédentes, des grandes fêtes qui restent inscrites dans les fastes de la vie élégante. On a donné, en grand nombre, des bals, de *raouts*, des réceptions de jour ; mais toutes ces manifestations avaient le même caractère, et la même note dominait partout. Les concerts ne nous ont révélé aucune étoile nouvelle ; les artistes mondains y ont tenu plus de place, au détriment des artistes de carrière. Est-ce un progrès ? Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à ce que les femmes du monde et les jeunes gens rivalisent dans les arts avec les meilleurs sujets de nos principales scènes, et je crois même qu'il est excellent qu'on ne nous offre pas dans les salons les mêmes auditions que dans les salles de spectacle. D'ailleurs, il se forme de plus en plus, à côté du grand art, un art spécial qui n'est pas sans charme, qui est nécessaire à l'éclosion des chefs-d'œuvre, qui donne le goût du beau à toute une classe d'amateurs dont l'action a son contre-coup sur la production artistique plus sérieuse. Cet échelon dans l'art est si nécessaire que, de toutes parts, à côté des scènes classées ou classiques, nous avons maintenant des petits théâtres d'application et d'essais, où la liberté est plus grande pour les auteurs, les compositeurs et les interprètes. Incontestablement ces tentatives ont profité à l'art tout entier, et les gens de métier commencent à faire des efforts pour donner une tournure nouvelle à la musique, au drame, à la comédie. Les vieux moules sont brisés et la hardiesse est à l'ordre du jour.

J'espère que ce besoin de nouveauté finira par triompher dans l'organisation des réunions du jour et du soir. Déjà les garden-parties sont de plus en plus à la mode ; mais le courant est obligé de s'arrêter parce qu'à Paris les jardins sont rares. Dans quelques années, il n'y en aura plus, même dans la banlieue. Le prix du terrain est partout très élevé ; de sorte que les maisons de rapport à six étages se multiplient sur les emplacements des hôtels jadis entourés d'arbres.

La seule innovation de l'année a été ce bal de *bachelors*, imité de l'Amérique, que j'ai décrit dans une de ces causeries. Le succès en a été très grand, et je ne doute pas que l'année prochaine des groupes nombreux de célibataires riches ne s'évertuent à rendre, dans des fêtes pittoresques, les politesses qui leur auront été faites.

Il y aurait beaucoup à trouver pour rendre originales les réunions d'hiver. Les cotillons sont devenus très dispendieux depuis qu'il est admis qu'on en doit faire une distribution de souvenirs coûteux. Peut-être serait-il ingénieux de leur donner un caractère artistique, de former des cortèges avec costumes de telle ou telle époque, reconstitution de fêtes d'autrefois, avec danses et musiques du temps, et même d'y introduire des danses locales, en usage dans les vieilles provinces françaises, ou de petits ballets élégants et faciles à danser. L'imagination des maîtresses de maisons pourrait se donner libre carrière et nous sortirions de la banalité. Nous aurions autre chose à dire que : « L'orchestre de « M. X. a fait merveille. Le cotillon a été conduit par « M. Y. et M^{lle} Z. ; la fête s'est terminée par un souper « assis par petites tables. » L'année dernière, la princesse de Léon avait donné un bal costumé qui répondait à ce besoin de nouveauté ; le bal des habits de couleur chez la comtesse Raoul de Kersaint ; le bal des Bêtes chez la princesse de Sagan ; la fête japonaise à l'hôtel Doudeauville avaient précédemment eu quelque chose de piquant et d'inédit. Pourquoi la saison présente a-t-elle été aussi terne et aussi vieu jeu ? Les mauvaises langues prétendent que la faute en est à Ravachol et à la dynamite. Faisons des vœux pour que, l'année prochaine, de sinistres événements ne viennent pas troubler la tranquillité publique et permettent aux amateurs de plaisirs pittoresques de laisser libre carrière à leur esprit d'invention.

Nous craignons bien que la routine ne triomphe encore. On est très porté, en France, à refaire toujours ce qui a été fait. La fête nationale du 14 Juillet en est une preuve. On sort du magasin les mêmes mats, les mêmes drapeaux, les mêmes lampions et on les pose

aux mêmes endroits. On tire les mêmes feux d'artifice sur les mêmes esplanades ; on fait la même revue dans le même Bois de Boulogne, sans même songer qu'il y a un commencement d'épidémie dans une certaine zone autour de Paris. Pourquoi les ingénieurs de la ville de Paris ne feraient-ils pas un effort d'imagination ? Pourquoi ne varieraient-ils pas la formule des plaisirs populaires ? Pourquoi sont-ils contents d'eux-mêmes quand ils ont attiré dans de nombreux quartiers de Paris les saltimbanques, au sortir de la foire de Neuilly ? On ne saurait trop protester contre les facilités chaque année plus grandes accordées aux forains. On a développé outre mesure leurs professions : ce qui est un danger pour l'hygiène et la sûreté publique.

Si le 14 Juillet avait un caractère autre que celui qu'il a, l'immigration du monde vers la campagne et les bains de mer ne commenceraient qu'en août et la longueur de la saison serait la même à Paris qu'à Londres. Le commerce de notre grande ville y gagnerait ; les provinciaux et les étrangers qui aiment à venir à Paris, en été, y trouveraient plus de distractions et y seraient plus nombreux. La grande ville peu à peu ne deviendrait déserte qu'au moment des vacances des collèges et des tribunaux, dont il suffirait de modifier légèrement la date pour qu'elle concordât avec les désirs des familles.

Ce que nous demandons est bien simple : pourquoi ne pas essayer ? En ce moment, la température est exquise à Paris ; il serait fort agréable d'y rester. Mais est-ce possible ? Les abus qui précèdent et suivent le 14 Juillet obligent à boucler les valises et à s'entasser dans les wagons des chemins de fer. Si la fête du 14 Juillet à Paris avait quelque chose d'inédit, de pittoresque, de grandiose, on ne partirait qu'après... et après ce serait le commencement d'août, à l'époque où le séjour à la mer a tout son charme.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

On n'ignore pas dans quelle voie féconde M. Lippmann a engagé la photographie des couleurs en découvrant, il y a un an, son fameux procédé basé sur les interférences, c'est-à-dire sur les chocs des ondes lumineuses.

Depuis lors, M. Lippmann a réalisé de nouveaux et intéressants progrès, qu'il vient de communiquer à l'Institut.

Dans les premières expériences, les couches sensibles que ce physicien employait manquaient de sensibilité et d'isochromatisme. Il a réussi à améliorer la couche sensible qui est constituée d'albumino-bromure d'argent, et qui est rendue orthochromatique par l'azoline et la cyanine. Les photographies du spectre sont très brillantes ; toutes les couleurs viennent à la fois, même le rouge, sans interposition d'écrans colorés, et après une pose comprise entre cinq et trente secondes. Ces photographies vérifient la théorie d'après laquelle les couleurs composées qui revêtent les objets naturels doivent venir en photographie au même titre que les lumières simples du spectre. M. Lippmann a soumis à l'Académie quatre clichés qui représentent des objets assez divers : un vitrail à quatre couleurs : rouge, vert, bleu, jaune ; un groupe de drapeaux ; un plat d'oranges surmontées d'un pavot rouge ; un perroquet multicolore. Les drapeaux et l'oiseau ont exigé de cinq à dix minutes de pose à la lumière électrique ou au soleil. Les autres objets ont été faits après de nombreuses heures de pose à la lumière diffuse.

La perfection n'est pas atteinte, comme on le voit. Mais c'est un grand pas en avant qui vient d'être franchi.

Dans le *Cosmos*, M. Maumené donne de sages conseils aux femmes qui ont le malheur de laisser accidentellement enflammer le bas de leurs vêtements. Mais il est à craindre que le sang-froid qu'il recommande aux victimes de ces accidents ne soit précisément la chose la plus difficile à obtenir.

La personne exposée à l'épreuve, dit-il, peut tout arrêter en prenant la position *horizontale*, en s'étendant par terre et restant à peu près immobile, soulevant le point enflammé au-dessus des jambes étendues, juste assez pour ne leur laisser aucun contact avec le feu. Rien n'empêche de crier et d'appeler au secours pendant que le feu couve encore dans les plis où l'on finit par l'éteindre.

Mais la même personne (malheureusement c'est ce qui arrive toujours) peut activer l'incendie et le rendre

mortel avec une rapidité foudroyante, si elle reste dans la position *verticale* et se livre à des mouvements désordonnés : elle court et accumule avec une vitesse prodigieuse toutes les causes de la combustion totale de sa robe et de ses vêtements.

Pour conserver la vie, nous ne reculons guère devant les plus grands efforts. Celui de s'étendre par terre et d'employer les bras à soulever l'étoffe embrasée en l'étouffant entre les plis voisins n'est pas au-dessus des forces de la plus faible femme. Le tout est d'en avoir l'idée.

L'Etna est en éruption. La commune de Nicolosi est sérieusement menacée. Les populations sont alarmées.

Une catastrophe épouvantable s'est produite, samedi, sur le lac de Genève, au port d'Ouchy (Lausanne).

Le plus grand et le plus luxueux bateau de la Compagnie de navigation du lac était arrivé à Ouchy à midi 5; quatre-vingts passagers étaient descendus; cent-vingt autres attendaient sur l'embarcadère pour prendre passage, lorsque, à ce moment, une formidable explosion se produisit; le dôme de la chaudière, poussé par un formidable jet de vapeur, fut projeté comme un véritable boulet de canon, traversant dans toute sa longueur le salon des premières, perçant de deux trous la paroi du fond et allant tomber dans le lac.

Au moment de l'explosion, plusieurs groupes de voyageurs étaient assis sur les banquettes ou autour des tables, prenant un léger repas. Tous ceux qui se trouvaient là, c'est-à-dire dans le salon des premières, sont morts ou grièvement blessés, soit atteints par les projectiles, soit par la vapeur.

Impossible de décrire la panique qui se produisit à bord du *Mont-Blanc*, panique que s'expliqueront parfaitement tous les touristes; des secours furent néanmoins aussitôt organisés.

On compte 26 morts, dont le chef d'escadron Blanc, commandant de gendarmerie à Annecy.

Un terrible abordage a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi entre le *Maréchal-Canrobert*, paquebot de la Compagnie Transatlantique, allant de Bône à Marseille avec 85 passagers, et le cuirassé *Hoche*, de l'escadre de la Méditerranée, près de l'île Maire, voisine de Marseille.

L'éperon du *Hoche* s'enfonça dans la coque du paquebot qui coula 20 minutes après. Le sauvetage des passagers s'opéra avec la plus grande rapidité, néanmoins on eut la douleur de constater la disparition de cinq personnes, deux militaires et trois enfants surpris couchés par l'eau qui envahissait le navire.

Le *Hoche* est un cuirassé d'escadre long de 102 mètres, large de 20 mètres, ayant un tirant d'eau de 8 mètres 30, déplaçant 10,650 tonnes. Sa machine développe 11,300 chevaux, sa vitesse est de 16 nœuds. Il a été lancé en 1886.

Le *Maréchal-Canrobert*, qui appartient à l'ancienne Compagnie Valéry, avait été construit à Greenock en 1873. Sa longueur était de 80 mètres 70, sa jauge de 1,253 tonnes; ses machines développaient 1,100 chevaux.

LA DISPARITION DE L'« ASTER ». — L'enquête sur la disparition de l'*Aster* continue.

Brest est le dernier point de la côte française où M. Fol, le propriétaire du yacht, ait été vu en chair et en os.

Dans le port de Brest, où il a séjourné trois jours, chez M. Bastit, marchand de charbon, M. Fol a pris du combustible.

La quantité de charbon portée à bord de l'*Aster* s'élevait à deux tonnes, c'est-à-dire juste de quoi remplacer le combustible brûlé pendant la traversée du Havre à Brest. Mais les soutes étaient encore pleines. Le yacht est resté à quai du samedi 19 mars au mardi soir 22.

Depuis le 22 mars on ne sait pas encore à quoi attribuer cette disparition et nous croyons qu'on ne le saura jamais.

VARIÉTÉS

A propos de la marche

M. Henri de Parville, dans sa dernière « revue de sciences » du *Journal des Débats*, a fait une étude très intéressante de la lutte de marcheurs organi-

sée par le *Petit Journal* et présente un certain nombre d'observations que nos lecteurs, croyons-nous, ne parcourront pas sans intérêt.

Qui donc prétendait que nous dégénérons? Nous ne serions plus aptes aux exercices physiques comme les anciens. Cette opinion prise dans son ensemble peut avoir du vrai; mais, certes, elle ne peut être soutenue maintenant en ce qui concerne la résistance à la marche. La lutte de vitesse et de fond qui vient à peine de se terminer entre plus de 850 marcheurs prouve que notre génération est parfaitement capable de parcourir des étapes considérables aussi bien aujourd'hui qu'autrefois.

Paris-Belfort! 496 kilomètres en cent heures! C'est un véritable tour de force que nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, sans précédents. Les exploits de Ramogé et de Gonnet auront désormais leur place dans l'histoire des grandes courses passées et futures. La marche est le premier des sports à encourager. L'étonnante lutte de juin 1892 mérite donc une mention dans les annales de la science.

Ramogé et Gonnet ont effectué le parcours Paris-Belfort en quatre jours à peu près. Plus de 110 marcheurs ont également effectué le trajet en six et sept jours; plus de 300 en huit et neuf jours. M. Duval, professeur de mathématiques au collège Rollin, a parcouru d'un trait, en vingt-quatre heures, 159 kilomètres. C'est une vitesse tout à fait exceptionnelle. Ces données modifient sensiblement ce que nous admettions en matière de marche et ce que les anciens nous avaient appris. Ramogé et Gonnet ont marché avec une vitesse de 130 kilomètres par jour en moyenne. C'est énorme, si l'on songe que cette vitesse a été maintenue pendant quatre jours. Ils disent ne s'être reposés que six ou sept heures, et avoir marché tantôt 5 kilomètres à l'heure, tantôt jusqu'à 14 kilomètres.

Les repos et les pertes de temps ont dû être plus considérables qu'ils ne l'accusent, car, s'il n'y avait eu que sept heures de repos en quatre jours, la vitesse moyenne eût été d'environ 10 kilomètres à l'heure et ils seraient arrivés plus vite. Quoi qu'il en soit, ils ont maintenu au moins l'allure de 125 kilomètres pendant quatre jours et c'est là un maximum qui ne nous paraît pas avoir jamais été atteint. Les marcheurs qui ont effectué le trajet en six jours ont encore fait plus de 82 kilomètres en vingt-quatre heures. C'est également bien remarquable. Enfin les derniers arrivés en neuf jours ont franchi la distance avec une vitesse moyenne de 55 kilomètres par vingt-quatre heures... Et pendant neuf jours! Ce sont là des marches très dignes de fixer l'attention, car on aurait eu certainement une tendance à les considérer comme bien difficiles à réaliser.

Les anciens admettaient qu'une marche de plusieurs jours à 12 lieues par journée était déjà réputée considérable. Les anciens appelaient *dieta* la journée de chemin ou la mesure du chemin qu'un voyageur peut faire en un jour. Pauton, dans son *Traité des mesures*, évalue cette journée à 9 lieues marines de France de 20 au degré, ou à 11 lieues 1/4 communes de France de 25 au degré, ou enfin à 32 milles romains qui équivalent à 50 kilomètres de nos mesures. Mais la journée était assez mal déterminée. D'Héliopolis à Thèbes, Hérodote compte neuf jours de chemin. La distance étant de 120 lieues communes, on obtient par jour 59 kilomètres 26. Mais encore selon Hérodote, toute la traversée de l'Asie Mineure depuis la ville de Tarse jusqu'à l'embouchure du fleuve Halys est de cinq journées d'un homme marchant bien.

Cette distance étant de 3 degrés 1/2 ou de 388 kilomètres 90, il en résulte que la journée peut encore être, pour un bon marcheur, de 77 kilomètres 75. Enfin, toujours d'après Hérodote, des montagnes de Cilicie à Synope sur le Pont-Euxin, on compte cinq journées de marche. Cette distance étant de 5 degrés 4/5, il s'en suit que la journée peut être de 84 kilomètres 44. De ces chiffres, si l'on prend la moyenne, on déduit que la journée pour un bon marcheur peut être d'environ 72 kilomètres ou 18 lieues: ce qui est encore bien beau.

Il est vrai que les anciens ont aussi avancé qu'il existe des hommes qui font en un jour 20 lieues communes ou 88 kilomètres 89 et même 25 lieues ou 111 kilomètres 11. Mais ils ajoutent: « Ces marches sont extraordinaires et ne pourraient être soutenues ou reprises et continuées les jours suivants. » Pline rapporte qu'on avait été

étonné qu'un Philippide eût parcouru en deux jours 1,140 stades pour se rendre d'Athènes à Lacédémone (environ 25 lieues communes par jour ou 111 kilomètres 11). Il cite un cas qui parut plus extraordinaire encore.

Deux coureurs d'Alexandrie se rendirent en un jour de Sycyone à Elide, distant de 550 stades ou 91 kilomètres 66. Pline dit aussi qu'on voyait de son temps des hommes qui, dans les cirques, parcouraient jusqu'à 60 milles ou 88 kilomètres 86. Sous le consulat de Fonteius et de Vipsanus, un jeune homme, âgé de dix-neuf ans, courut depuis midi jusqu'au soir et parcourut 45 milles ou 66 kilomètres 64.

Dans le présent, on peut encore mentionner certains coureurs du Pérou, des guides des Pyrénées et des Alpes qui ont fourni pendant plusieurs jours des courses de 60 à 80 kilomètres. Mais nous ne voyons nulle part, à moins d'avoir mal cherché, des marcheurs effectuant, presque sans arrêt, des trajets de 159 kilomètres en vingt-quatre heures comme l'a fait M. Duval, ou des trajets répétés, quatre jours durant, de 130 à 135 kilomètres par vingt-quatre heures, comme l'ont fait Ramogé et Gonnet. C'est unique, il semble, dans les annales de la marche.

On aura pu remarquer que, dans la lutte Paris-Belfort, les coureurs de profession n'ont pu soutenir leur allure au-delà de quelques heures. C'est que l'entraînement de vitesse est différent de l'entraînement de résistance. Tel peut aller vite pendant cinq ou six heures et être épuisé. Réciproquement, cette marche exceptionnelle a mis en relief le pouvoir de résistance des marcheurs de profession.

Les militaires ne sont pas, sauf l'adjudant Caillet (10^e), arrivés des premiers; mais ils auraient pu poursuivre la marche encore pendant plusieurs jours, sans épuisement. Il est clair que Ramogé et Gonnet commençaient à être à bout de forces. Une marche prolongée de 92 kilomètres par jour, comme celle du lieutenant Richard, implique encore un entraînement tout à fait remarquable.

Si l'on recommence, ce qui est probable, ces luttes intéressantes, il y aurait lieu d'accroître encore la distance à franchir, pour mieux mettre en relief les qualités de résistance des marcheurs. Il est à peu près certain que les résultats auraient été tout autres si la course avait pu se prolonger sur 700 ou 800 kilomètres. Chaque marcheur a ses qualités propres, vitesse ou fond, qui lui assurent la victoire, selon les distances à parcourir...

...En somme, sans insister davantage sur cette course si intéressante, il est permis de prétendre aujourd'hui que nous marchons au moins aussi bien que nos anciens. Et c'est un point qu'il n'est pas inutile de mettre en relief, 500 kilomètres, 121 lieues en quatre jours. C'est un chiffre.

N'oublions pas toutefois, au point de vue pratique, qu'il s'agit ici de la marche de l'homme libre et sans charge.

HENRI DE PARVILLE.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Par acte sous seing privé en date du douze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, la demoiselle Marcelle BROSSARD a cédé au sieur Pierre DU JARDIN, le fonds de commerce qu'elle exploite à Monaco, rue Grimaldi, 12, connu sous le nom de *Bar aux Armes de Bretagne*.

Les oppositions devront être faites dans la huitaine, au domicile de M. Polli, villa Biovès, à Monte Carlo, sous peine de déchéance.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur JEAN CACCIO sont invités à se présenter le quinze juillet courant, à neuf heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union des créanciers, pour y être consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic, et y donner, en outre, leur avis sur la question de savoir si un secours doit être accordé au failli.

Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco

AVIS

La vente des meubles et effets de la villa Mimosa, sise boulevard des Moulins, à Monte Carlo, qui devait avoir lieu hier, a été renvoyée au lundi vingt-cinq juillet courant, à deux heures de l'après-midi.

BERTRAND, huissier.

Etude de M^e VALENTIN, Notaire et Défenseur près le Tribunal Supérieur sise à Monaco, rue du Tribunal, n° 2

A VENDRE SUR LICITATION

APRÈS RENVOI, ET AU RABAIS, S'IL Y A LIEU

Le deux août prochain, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant monsieur Hector de Rolland, Vice-Président dudit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession du sieur Clair-François-Alexandre MEYNARD, ancien avoué, en son vivant domicilié à Paris, 89, boulevard Beaumarchais.

En exécution d'un jugement rendu en la 1^{re} Chambre du Tribunal Civil de 1^{re} Instance du département de la Seine, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-douze, dûment timbré, et enregistré à Monaco, le dix mai suivant, à folio 1 verso, case 4^e et suivante, par le Receveur Bertoni, qui a perçu cinquante-quatre francs pour tous droits ;

Lequel jugement intervenu entre :

1^{er} M^e Michel MILHAUD, avoué près le Tribunal Civil de la Seine, demeurant à Paris ; 1^o en qualité de conseil judiciaire de monsieur Joseph-Alexandre MEYNARD, rentier, demeurant à La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), pour assister ledit sieur MEYNARD ; 2^o et encore en qualité d'exécuteur testamentaire du défunt sieur MEYNARD, susnommé et qualifié ;

2^{em} Et le sieur Joseph-Alexandre MEYNARD, rentier, demeurant à La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire) ; ayant M^e Valentin, pour défenseur à Monaco, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile, d'une part.

Contre :

1^o Le sieur Guillaume-Marc MEYNARD, rentier, demeurant au Vésinet (Seine-et-Oise) ;

2^o Le sieur Lucien GILLET, liquidateur, demeurant à Paris, ce dernier en qualité de conseil judiciaire du sieur Guillaume-Marc MEYNARD, susnommé et qualifié, d'autre part.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

PREMIER LOT

UNE VILLA (dite Brimborion)

construite en forme de chalet, sise à Monaco, au quartier des Révoires, comprenant un corps de bâtiment composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ensemble le terrain d'une surface de deux cent soixante-douze mètres carrés environ, sur lequel elle est bâtie, qui confronte : à l'est et à l'ouest, la route desservant la propriété Crovetto de laquelle ledit terrain a été détaché ; au sud, le deuxième lot ci-après désigné ; et au nord, un terrain acquis depuis par le sieur Chinetti.

DEUXIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRAIN

de la contenance d'environ deux cent sept mètres cinq centimètres carrés actuellement à l'état de terrain vague, sise audit quartier des Révoires, à Monaco, et confrontant : au sud, au lot numéro quatre des terrains mis en vente par les consorts Crovetto ; au nord, le premier lot, qui précède ; à l'est et à l'ouest, la route de la propriété Crovetto dont il vient d'être parlé.

Ces deux immeubles sont portés au cadastre de la Principauté sous le numéro 384 P, de la section B.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur le trente mai dernier, et l'adjudication en a été fixée en ces lieux, jour et heure, par Ordonnance de monsieur le Président dudit Tribunal, en date du même jour.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code de Procédure Civile, une Ordonnance en date du

premier juillet courant, enregistrée, a remis au deux août prochain, l'adjudication des deux immeubles susdésignés, pour être procédé aux termes de l'article 389 dudit Code, c'est-à-dire au rabais, si personne ne couvre les mises à prix suivantes :

Mises à prix

Elles ont été fixées ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot, en la somme de quinze mille francs, ci..... 15,000

Et, pour le second lot, en celle de six mille francs, ci..... 6,000

Fait et rédigé par Nous, Défenseur poursuivant, à Monaco, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-douze,

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco le 6 juillet 1892, folio 14, verso, case 3. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 10 juillet 1892

SAINT-TROPEZ,	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	sable.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Dalbéra,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Saint-Louis, fr., c. Bluat,	id.

Départs du 4 au 10 juillet

SAINT-TROPEZ,	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	sur lest.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Dalbéra,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Saint-Louis, fr., c. Bluat,	id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE
Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1883 ; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES
OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
Articles de voyage

Maison recommandée — On parle toutes les langues.

LA MUSELIÈRE COMPAGNAC

se trouve chez M^{me} GAMBA, mercière

RUE DES ORANGERS, CONDAMINE

ON DEMANDE

UN CAISSIER

Muni de bonnes références

S'ADRESSER CHEZ M^e VALENTIN, NOTAIRE A MONACO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Le fascicule de juillet, du Figaro Illustré (n° 28) vient de paraître.

A noter dans ce numéro, en outre de la Baigneuse moderne que Jean Béraud a peinte sur sa couverture — les curieuses reproductions d'estampes en couleurs, qui illustrent un article de M. Antonin Proust sur la Fédération du 14 juillet, 1790 et l'article sur la petite Reine des Pays-Bas, Wilhemina, dont la récente visite à Berlin a été l'objet de tant de commentaires.

Voici le sommaire de ce numéro :

Exposition des cent chefs d'œuvre : La Princesse Clémentine de Metternich (Vienna 1825), portrait par Lawrence. — La vie artistique, par Armand Dayot. — La fontaine du Titan, de M. Injalbert, à Béziers. — Les livres, par R. M. — La balistique, nouveau jeu de plein air, par G. Laun. — La Fédération du 14 juillet 1790, par Antonin Proust, reproductions en couleurs de documents de l'époque. — Milton Zaramaya Gentleman (fin), par Philippe Daryl ; illustrations en couleurs de Lucius Rossi. — S. M. Wilhemina, reine des Pays-Bas, par Jan ten Brinck, reproductions directes. — La vengeance d'Isidore, par Paul Billaud, illustrations de A. Guillaume. — A la toute petite, par Maurice Donnay, illustration de Gerbault.

Fac-simile de tableaux hors texte :

L'aigrette, par Albert Lynch. — Entre amis, par M^{me} Henriette Ronner.

Couverture :

Baigneuse moderne, par Jean Béraud,

Un Numéro, 3 francs

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL				
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)											
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir							
5	759.8	759.9	758.3	758.8	758.7	25.8	28.2	28.4	26.2	24.6	69	N E, S O, E modéré	Nuageux, beau				
6	60.2	60.4	60.3	60.7	61.3	24.8	27.6	28.2	25.2	24.8	73	E, S O, S E	id.				
7	60.5	60.4	60.6	60.9	60.9	25.6	27.2	29.0	25.8	23.8	72	Calme	Beau				
8	61.2	61.0	61.5	61.6	61.7	24.2	27.0	28.3	25.4	24.2	70	id.	id.				
9	60.3	60.7	60.4	60.6	60.7	24.4	26.6	27.4	26.0	24.2	75	id.	Nuageux, beau				
10	58.8	58.3	58.0	57.5	57.6	25.4	27.5	28.7	26.4	24.8	79	Calme, O	Beau, nuageux				
11	59.7	58.6	57.8	59.5	59.6	26.5	28.0	29.5	24.5	23.7	76	id.	Beau, nuag., couv., orage				
DATES		5	6	7	8	9	10	11									
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		29.8		28.5		30.0		29.4		28.8		29.2		30.2	
		Minima		22.8		21.5		23.0		22.7		23.2		22.5		22.8	
														Pluie tombée : 1 ^{mm}			